



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

PASSEPORT – MAJEUR



Centre Administratif et Social – 6 place de la République
Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections

01 49 45 67 89

Les dossiers seront pris en charge le

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 17h00

Jeudi : 13h30 à 17h00

Samedi : 8h30 à 10h00

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Presence obligatoire de l'intéressé au depot et au retrait

1ere DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)
1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant
Votre carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans <u>Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, ou si vous n'avez pas de carte d'identité :</u> 1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance	Si Votre passeport est périmé depuis PLUS de 5 ans, vous devez fournir : Votre carte nationale d'identité en cours de validité Ou si vous n'avez pas de carte d'identité : 1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance	Déclaration de perte (peut être faite au guichet si renouvellement immédiat) Déclaration de vol (au commissariat) Copie Passeport perdu+ CNI en cours de validité Ou Extrait avec filiation de l'acte de naissance de - 3 mois + copie de votre ancien passeport périmé <u>Sinon :</u> Procès-Verbal de remise "Eléments de Vie » Et Attestation valant identification par un proche
1 timbre fiscal à 86 euros	1 timbre fiscal à 86 euros	1 timbre fiscal à 86 euros

PRECISIONS IMPORTANTES

Nom d'usage

Pour les personnes divorcées qui souhaitent conserver le nom de l'ex. conjoint : fournir le jugement de divorce **ou** autorisation écrite de l'ex. époux de moins de 3 mois + Copie recto verso de sa carte d'identité

Pour les personnes mariées qui veulent voir figurer le nom de leur conjoint : fournir un acte de naissance ou de Mariage de moins de 3 mois si le nom du conjoint n'était pas noté

En cas de divorce

Jugement de divorce dans son intégralité